



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
8 janvier 2026  
Français  
Original : anglais  
Anglais, espagnol et français  
seulement

## Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2026

10-13 février 2026

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

## Descriptif de programme de pays

### Afrique du Sud

#### Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour l'Afrique du Sud est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 6 500 000 dollars des États-Unis (É.-U.) à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 41 430 000 dollars É.-U. à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de mars 2026 à décembre 2030.

\* E/ICEF/2026/1.

Note : Le présent document a été établi dans son intégralité par l'UNICEF.



## Fondements du programme

1. Trente ans après la fin de l'apartheid, l'Afrique du Sud a accompli des progrès considérables dans la promotion des droits de chaque enfant. Classé en tant que pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, doté d'institutions démocratiques solides, d'un cadre de politique sociale progressiste et d'un rapport positif entre les citoyens en âge de travailler et les personnes à charge, le pays est bien placé pour non seulement respecter ses engagements exprimés dans son Plan national de développement, mais aussi pour exercer son influence de taille sur la réalisation d'une Afrique plus digne des enfants.

2. Bien que l'Afrique du Sud se fasse la chantre des droits de l'enfant, de la dignité humaine et de l'égalité grâce à sa Constitution et à sa Déclaration des droits, elle demeure le pays le plus inégalitaire au monde, avec un coefficient de Gini de 0,63<sup>1</sup>. Revenus élevés y coexistent avec des inégalités de patrimoine et une grande pauvreté multidimensionnelle, concentrée principalement dans les ménages de personnes noires, les ménages nombreux, ceux dirigés par une femme et ceux situés dans les zones rurales. Malgré un recul modeste de la pauvreté de revenu constaté depuis la fin de l'apartheid, des estimations récentes indiquent que quelque 63 % des adultes vivent en dessous du seuil de pauvreté établi pour les personnes à revenu intermédiaire de la tranche supérieure<sup>2</sup> et que 62 % des enfants âgés de 0 à 17 ans sont concernés par la pauvreté multidimensionnelle<sup>3</sup>. Les personnes handicapées sont également plus susceptibles de vivre dans la pauvreté.

3. Les changements climatiques entraînent des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves, tandis que l'expansion urbaine faiblement réglementée contribue à un appauvrissement de la biodiversité et à une pollution considérables. Ces questions se recoupent et contribuent aux pertes humaines, sociales et économiques qui affectent la santé et le bien-être des enfants. Les provinces côtières du KwaZulu-Natal et du Cap-Oriental sont très exposées aux risques climatiques, mais ce sont les ménages les plus pauvres du pays qui sont les plus vulnérables aux inondations, à la sécheresse, aux pénuries d'eau et à l'insécurité alimentaire.

4. L'Afrique du Sud est devenue une nouvelle plaque tournante de l'immigration : en 2022, le pays a accueilli environ 2,4 millions de migrants internationaux venus, entre autres, de tout le continent<sup>4</sup>. Les tendances migratoires devraient se poursuivre, en raison des conflits, de l'insécurité ou du stress environnemental, les personnes migrantes étant mues par la promesse de perspectives économiques. Si les migrations représentent un potentiel d'échange de compétences et de contribution à l'assiette fiscale, la migration irrégulière contraint également l'État à s'attaquer aux problèmes d'infrastructures urbaines et de couverture des services sociaux essentiels, y compris ceux qui favorisent la cohésion sociale et la protection contre la violence, les abus et l'exploitation.

<sup>1</sup> Équipe de pays des Nations Unies, *United Nations Country Analysis: South Africa – Final report*. Nations Unies, Pretoria, août 2025, p. 43. Disponible à l'adresse suivante : <https://uninfo.org/v2/location/32/documents>.

<sup>2</sup> Ibid., p. 21.

<sup>3</sup> UNICEF, *Situation Analysis of Children and Adolescents in South Africa 2024: summary report*. UNICEF, Pretoria, 2024, p. 23.

<sup>4</sup> Ibid., p. 96.

5. Bien qu'il convienne de saluer les dépenses investies dans les secteurs sociaux, les récentes allocations budgétaires nationales sont loin de répondre à l'ampleur des difficultés auxquelles les enfants sont confrontés. La faible croissance intérieure, le fardeau de la dette et la diminution de l'aide publique au développement ont réduit la marge de manœuvre budgétaire, ce qui a entraîné des investissements moins adéquats et plus controversés dans les secteurs de la protection sociale et des services de base. L'inefficacité de la gestion des ressources publiques entrave la décentralisation tout en compromettant la couverture et la qualité des services.

6. Le système de protection sociale de l'Afrique du Sud est solide et comporte divers programmes d'assistance sociale soutenant les enfants, y compris les enfants handicapés, tels que l'allocation d'aide à l'enfance, l'allocation d'accueil d'enfants et l'allocation de prise en charge d'enfants dépendants. L'allocation d'aide à l'enfance atteint 82,6 % des enfants y ayant droit, ce qui en fait l'une des allocations les plus efficaces au monde. Cependant, près de 2,2 millions d'enfants qui devraient en bénéficier restent privés d'un soutien essentiel<sup>5</sup>. La valeur absolue de l'allocation est également faible et ne fait que décroître avec l'inflation des prix à la consommation. Les citoyens ne la reçoivent pas toujours, en raison de l'absence d'un cadre d'action publique qui permettrait de mieux relier la protection sociale aux services sociaux. De même, les lacunes dans les données, les pratiques en matière de choix des prénoms des enfants et d'autres obstacles administratifs à l'enregistrement des naissances et à l'accès à l'aide constituent des freins à l'obtention de cette allocation. Le chômage élevé et croissant pèse également sur le système d'assistance sociale, en particulier pour les personnes âgées de 18 ans et plus.

7. Plusieurs institutions nationales disposent d'un mandat intersectoriel, comme le Parlement, la Commission des droits humains et le Bureau des droits de l'enfant, mais le manque de coordination entre autorités entrave la mise en œuvre de plans stratégiques multisectoriels tels que le Plan d'action national pour l'enfance. Les capacités techniques lacunaires et la limitation des ressources au niveau des provinces et des districts briment l'efficacité de la planification, de la budgétisation et de la fourniture de services sociaux pour les enfants. La collecte de données sur la pauvreté et les inégalités reste irrégulière, ses processus obsolètes et la ventilation limitée. Bien que le Parlement offre un cadre formel de participation pour les enfants et les jeunes, leur parole est toujours sous-représentée dans les médias et dans d'autres instances qui favorisent le dialogue sur les politiques et le budget<sup>6</sup>.

8. L'Afrique du Sud a accompli d'importants progrès vers l'amélioration de la survie des enfants : le taux de mortalité des moins de 5 ans a en effet diminué ces dix dernières années. Toutefois, la courbe s'est récemment inversée, la mortalité des enfants passant de 30 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2020 à 40 en 2022<sup>7</sup>. Cette tendance négative est en partie liée au taux de mortalité maternelle, qui est deux fois supérieur à la moyenne des pays à revenu intermédiaire, ainsi qu'aux taux de mortalité restés inchangés pendant plus d'une décennie, et à l'augmentation du taux de mortalité néonatale dans les établissements de santé. Elle est également liée à de graves lacunes dans la couverture et la qualité des services de soins de santé primaires pour les mères et les enfants. Par exemple, le nombre d'enfants ne recevant

---

<sup>5</sup> UNICEF et Fonds commun pour les ODD, An Update Study on the Exclusion Error Rate for Children who are Eligible to Receive the Child Support Grant: final report. Mai 2022.

<sup>6</sup> UNICEF, Situation Analysis of Children and Adolescents in South Africa 2024: summary report. UNICEF, Pretoria, 2024, p. 79.

<sup>7</sup> Children's Institute, South African Child Gauge. Université du Cap, 2024, p. 58.

aucune dose de vaccin a presque doublé entre 2019 et 2024, contribuant à des épidémies de rougeole dans tout le pays<sup>8</sup>.

9. L’Afrique du Sud est le pays qui compte le plus grand nombre de personnes vivant avec le VIH dans le monde<sup>9</sup>. En 2022, environ 28 % des femmes enceintes, 5 % des jeunes de 15 à 24 ans et 2 % des enfants de 0 à 14 ans vivaient avec le VIH<sup>10</sup>, qui est également l’un des principaux facteurs du taux de mortalité des adolescent·es (13 décès pour 1 000 adolescent·es en 2022)<sup>11</sup>. Les taux élevés de grossesses précoces et non désirées, la baisse de l’utilisation des préservatifs<sup>12</sup>, les faibles connaissances en matière de transmission du VIH et la baisse notable des premières visites prénatales (baisse dépassant les 14 % dans trois provinces)<sup>13</sup> démontrent que les services de santé ne sont pas suffisamment disponibles ou ne répondent pas aux besoins des adolescent·es.

10. L’Afrique du Sud est confrontée au triple fardeau de la malnutrition, qui ne cesse de s’aggraver. La prévalence de l’émaciation chez les enfants de moins de 5 ans a doublé, passant de 2,5 % en 2016 à 5 % en 2024. Le retard de croissance concerne quant à lui trois enfants sur dix, les taux de prévalence étant restés largement inchangés au cours des 30 dernières années. La pauvreté alimentaire des enfants est le principal facteur de retard de croissance et d’émaciation, et touche 60 % des enfants de moins de 5 ans, dont 23 % avec sévérité<sup>14</sup>. La dénutrition est souvent associée à des carences en micronutriments. Trois enquêtes nationales font ainsi état d’anémie chez 28,9 %, 10,7 % et 61,3 % chez les enfants, respectivement<sup>15</sup>. La prévalence du surpoids et de l’obésité chez les enfants est quant à elle passée de 13 % en 2016 à 23 % en 2023. Pour les filles et les garçons âgés de 10 à 19 ans, les taux sont passés à 32 % et 20 %, respectivement, depuis 2016<sup>16</sup>. Pour y remédier, il convient d’adopter une approche multisystèmes, notamment en appliquant les politiques relatives à l’étiquetage et à la commercialisation des aliments, en améliorant l’environnement alimentaire, en intensifiant les efforts intersectoriels visant à rendre les aliments nutritifs abordables et accessibles, et en mettant les familles vulnérables en contact avec des services de conseil en nutrition et de protection sociale au niveau des communautés.

11. Bien que l’Afrique du Sud ait adopté sa Politique nationale intégrée de développement de la petite enfance en 2015, la fréquentation des programmes d’apprentissage précoce est restée faible et stagnante depuis. Seuls 34 % des enfants

<sup>8</sup> Ministère national de la santé, données du système d’information sanitaire des districts. 2024.

<sup>9</sup> Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, « UNAIDS Executive Director encouraged by South Africa’s continued leadership in responding to HIV ». Genève et Johannesburg, 20 juin 2025.

<sup>10</sup> UNICEF, *Situation Analysis of Children and Adolescents in South Africa 2024: summary report*. UNICEF, Pretoria, 2024, p. 87–88.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 96.

<sup>12</sup> Human Sciences Research Council, *The Sixth South African National HIV Prevalence, Incidence and Behaviour Survey 2022*. HSRC Press, Le Cap (Afrique du Sud), 2022, p. 22.

<sup>13</sup> Health Systems Trust, *District Health Barometer 2023/24: section A, chapter 1 – Reproductive, maternal, newborn and child health*. Health Systems Trust, Durban (Afrique du Sud), 2025, p. 16.

<sup>14</sup> UNICEF, *Child Food Poverty: nutrition deprivation in early childhood, Child Nutrition Report 2024*. UNICEF, New York, juin 2024.

<sup>15</sup> Turawa, Eunice, *et al.*, « Prevalence of Anaemia, Iron Deficiency, and Iron Deficiency Anaemia in Women of Reproductive Age and Children under 5 Years of Age in South Africa (1997–2021): A Systematic Review ». *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 8, n° 23, 2021, p. 11.

<sup>16</sup> UNICEF, *Situation Analysis of Children and Adolescents in South Africa 2024: summary report*, p. 28.

âgés de 0 à 4 ans sont inscrits dans des centres d'apprentissage précoce, des écoles maternelles, des crèches ou des classes « R », à savoir les classes préparatoires à la première année de primaire. Cela signifie que 58 % des jeunes enfants restent à la maison avec leurs parents ou d'autres personnes qui s'en occupent<sup>17</sup>. En outre, des problèmes de qualité persistent, puisque moins de la moitié (45 %) des enfants de 4 à 5 ans inscrits dans les programmes d'apprentissage précoce sont en bonne voie en matière d'apprentissage. Si 55 % des enfants sont sur la bonne voie en matière d'alphabétisation et de compétences linguistiques, beaucoup moins atteignent les niveaux attendus en matière de numératie (34 %) et de motricité fine (30 %)<sup>18</sup>. Les enfants issus de ménages pauvres et les enfants handicapés risquent davantage d'être exclus par rapport aux autres, tandis que les enfants des provinces de l'État libre, du Cap Nord et du KwaZulu-Natal sont les plus susceptibles d'accuser un retard important. Les obstacles au développement de l'éducation préscolaire pour toutes et tous sont notamment le faible niveau d'investissement, un modèle de financement obsolète et des difficultés à intégrer les programmes d'apprentissage précoce dans le système formel, avec des politiques communes, des systèmes de données et des parcours professionnels pour les éducateurs et les éducatrices.

12. Bien que la scolarisation dans l'enseignement obligatoire soit presque universelle (98,9 %), il apparaît que les élèves n'acquièrent pas réellement les compétences fondamentales en matière d'alphabétisation et de numératie dont ils ont besoin à l'école et pour leur avenir. En 2023, seuls 19 % des élèves de quatrième année atteindront le niveau minimum requis en lecture, 41 % en mathématiques et 36 % en sciences<sup>19</sup>. Il est également inquiétant de constater que plus de 40 % des élèves sud-africains n'obtiennent pas leur diplôme de fin du secondaire. Près de 3 % des jeunes de 15 ans et près de 10 % des jeunes de 17 ans ont abandonné l'école en 2023, principalement en raison de mauvais résultats, d'un manque d'argent, d'un handicap ou d'une maladie<sup>20</sup>. L'une des causes sous-jacentes de ces chiffres est la nécessité d'une éducation de meilleure qualité, plus pertinente et axée sur les compétences, permettant de consolider les aptitudes nécessaires à l'école, dans le quotidien et sur le marché du travail. Malgré le modèle progressiste en trois axes créé par le Gouvernement, le système éducatif est confronté à des contraintes de ressources, à une grave pénurie d'enseignant·es et à une fracture numérique qui isole de nombreuses écoles dans les provinces les plus pauvres. D'ici à 2030, 428 000 nouveaux enseignant·es doivent être recruté·es et soutenu·es de manière à pouvoir fournir un enseignement de qualité dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie, des mathématiques et des compétences qui préparent les élèves à l'avenir.

13. La violence, y compris la violence fondée sur le genre, reste omniprésente en Afrique du Sud et est considérée comme la « deuxième pandémie » après celle de la maladie à coronavirus (COVID-19). Quelque 23,9 % des femmes sud-africaines subissent une forme ou une autre de violence physique ou sexuelle de la part de leur partenaire intime au cours de leur vie, et les statistiques criminelles montrent que 40 % des crimes sexuels signalés sont commis contre des enfants<sup>21</sup>, les enfants

<sup>17</sup> Statistics South Africa, General Household Survey, rapport n° P0318. Pretoria, 2023.

<sup>18</sup> UNICEF, Situation Analysis of Children and Adolescents in South Africa 2024: summary report, p. 42–43.

<sup>19</sup> Ministère de l'éducation de base, *Spotlight on Basic Education Completion and Foundational Learning: South Africa*. Ministère de l'éducation de base, Pretoria, 2024, p. 19-20.

<sup>20</sup> UNICEF, Situation Analysis of Children and Adolescents in South Africa 2024: summary report, p. 48.

<sup>21</sup> Human Sciences Research Council, *The First South African National Gender-Based Violence*

handicapé·es étant touché·es de manière disproportionnée<sup>22</sup>. En raison d'une législation lacunaire, de capacités réglementaires limitées, de codes de conduite des entreprises technologiques incomplets et des connaissances restreintes des internautes, les menaces en ligne qui pèsent sur les enfants sont en train de rapidement dépasser les mesures de contrôle. Environ 70 % des enfants utilisent Internet sans surveillance parentale, ce qui les expose à des risques de violence en ligne et d'exploitation sexuelle à des fins commerciales<sup>23</sup>.

14. Il est positif de constater que les châtiments corporels ont considérablement reculé dans les écoles et que plus de 90 % des Sud-Africains savent que les châtiments corporels sont illégaux<sup>24</sup>. Cependant, ces pratiques persistent à la maison, dans un contexte où les parents et les personnes qui s'occupent d'enfants assument de multiples obligations sociales<sup>25</sup> et où le pays ne dispose pas d'une approche cohérente et consolidée pour promouvoir une parentalité positive à grande échelle. La diversité des structures familiales pose également des problèmes de prise en charge : 35 % seulement des enfants vivent avec leurs deux parents, 42 % avec leur mère uniquement et 19 % avec aucun de leurs parents. Bien que le pays ait accompli d'importants efforts pour soutenir le placement familial des enfants qui ne peuvent pas vivre avec leurs parents, les subventions pour le placement familial restent faibles et les placements, la surveillance et la gestion des cas restent difficiles en raison du nombre élevé de cas et du manque de personnel social. Quelque 9 % des naissances ont été enregistrées tardivement en 2023, ce qui signifie que 200 000 enfants sont confrontés à des obstacles administratifs injustifiés et à un accès limité aux services sociaux<sup>26</sup>.

## Priorités du programme et partenariats

15. Le programme de pays de l'UNICEF est aligné sur le Plan de développement à moyen terme, le Plan de développement national 2030, l'Agenda 2040 pour les enfants d'Afrique et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Il répond aux observations finales du Comité des droits de l'enfant et aux recommandations du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant. Il est aligné sur certains groupes d'objectifs du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2026-2029 et sur les réalisations 2 (développement des capacités humaines et de l'égalité des chances) et 4 (pour une société sûre et favorable) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (PCNUDD) pour 2026-2030. La planification stratégique s'est appuyée sur une série de consultations avec les autorités nationales, les organisations du système des Nations Unies, les partenaires locaux de développement, les membres du secteur privé et la société civile, y compris les enfants, les adolescent·es et les jeunes.

---

Study, 2022: a baseline survey on victimisation and perpetration. Human Sciences Research Council, Le Cap (Afrique du Sud), 2023.

<sup>22</sup> Équipe de pays des Nations Unies en Afrique du Sud, Country Analysis: South Africa, juillet 2025, p. 29.

<sup>23</sup> ECPAT, INTERPOL et UNICEF, Disrupting Harm in South Africa: evidence on online child sexual exploitation and abuse. 2022.

<sup>24</sup> Statistics South Africa, « Governance, Public Safety, and Justice Survey 2019/20 ». Statistics South Africa, Pretoria, 2020.

<sup>25</sup> Richter, L. M., *et al.*, « A longitudinal perspective on violence in the lives of South African children from the Birth to Twenty Plus cohort study in Johannesburg-Soweto », *South African Medical Journal*, vol. 108, n° 3, 2018, p. 181-186.

<sup>26</sup> Statistics South Africa, Recorded Live Births, 2023 (Statistical Release P0305). Statistics South Africa, Pretoria, 2024, p. 1.

16. L'UNICEF accompagnera le Gouvernement dans ses efforts pour garantir que, d'ici à 2030, les enfants, les adolescent·es et les jeunes les plus vulnérables d'Afrique du Sud vivront dans un environnement plus sûr et plus équitable, auront les mêmes chances dans la vie et réaliseront leurs droits à la survie, à l'épanouissement et à l'atteinte de leurs pleines capacités. La théorie du changement énonce que les enfants et les adolescent·es réaliseront progressivement leurs droits s'ils peuvent utiliser plus pleinement l'assistance sociale et les services sociaux de base, grâce aux éléments suivants : i) la mise en œuvre de la législation par le Gouvernement avec une plus grande responsabilité, une utilisation plus stratégique des données probantes, une meilleure coordination interministérielle et une gestion plus efficace des finances publiques ; ii) une approche appliquée à l'ensemble de la société pour tirer parti des investissements en faveur des enfants, en mobilisant le soutien des secteurs public et privé, ainsi que de la société civile ; iii) les parents, les personnes s'occupant d'enfants et les prestataires de services de première ligne qui fournissent des programmes intégrés visant à réduire les pratiques néfastes et à promouvoir des comportements optimaux pour le développement et le bien-être des enfants et des adolescent·es ; et iv) l'autonomisation à participer aux décisions qui affectent leur vie et leurs communautés.

17. L'évaluation du PCNUDD 2020-2025 a recommandé de mieux s'aligner sur le Gouvernement et de renforcer la planification, la budgétisation et l'exécution conjointes des programmes pour une plus grande cohérence systémique. L'évaluation du programme de pays de l'UNICEF pour 2020-2025 a souligné le rôle fédérateur essentiel de l'organisation pour les parties prenantes, en vue de faire progresser les droits de l'enfant. Elle a recommandé une collaboration intersectorielle plus forte afin de renforcer les efforts interministériels du Gouvernement visant à intégrer la protection sociale et les services sociaux de base. L'UNICEF a appris que, pour aider le Gouvernement à obtenir de meilleurs résultats, et de plus grande ampleur, il devait encore affiner son programme et veiller à ce que les stratégies soient adaptées au contexte d'un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

18. Le programme de pays prévoit quatre réalisations : les investissements en faveur des enfants, la survie des enfants et le bien-être des adolescent·es, l'éducation, et la protection de l'enfance. Le programme optimisera les occasions de promouvoir les droits de l'enfant, offertes par la stature de classe mondiale de l'Afrique du Sud, enracinée dans l'héritage de Nelson Mandela et de son leadership en matière de développement et de droits humains. En particulier, le programme s'emploiera à :

a) S'appuyer sur les solides institutions démocratiques du pays pour établir plus solidement les droits de l'enfant et les protéger, en mettant l'accent sur les plus vulnérables ;

b) Tirer parti des connaissances et de l'influence de l'Afrique du Sud dans le cadre des instruments régionaux, continentaux et mondiaux (par exemple, le Groupe des 20, l'Union africaine) et de la solidité de ses marchés pour obtenir des investissements publics et privés supplémentaires en faveur des enfants, et renforcer la coopération technique Sud-Sud pour la programmation relative aux droits de l'enfant.

c) Plaider au plus haut niveau pour renforcer la responsabilité des autorités à rendre compte sur les résultats obtenus et à lutter contre les causes profondes des violations des droits de l'enfant, notamment les inégalités, la pauvreté multidimensionnelle des enfants et la violence.

d) Produire des données probantes en partenariat avec des instituts d'enseignement supérieur de renom en Afrique du Sud et promouvoir leur utilisation stratégique dans la prise de décisions pour les enfants.

e) Renforcer la gestion des finances publiques pour stimuler et préserver les investissements réalisés en faveur des services sociaux et veiller à ce qu'ils soient répartis de manière plus efficace et plus équitable, afin d'obtenir des résultats plus percutants.

f) Étendre la mise en œuvre de programmes de changement social et de modification des comportements fondés sur des données probantes, qui favorisent une parentalité positive et des comportements optimaux en matière de recours aux soins de santé, grâce à la planification et au renforcement des capacités du personnel des services sociaux.

g) Tirer parti du dynamisme du secteur privé sud-africain pour renforcer les innovations, la transformation numérique et l'utilisation des nouvelles technologies afin d'améliorer les chaînes d'approvisionnement, les services et les programmes en faveur des enfants.

h) Renforcer la résilience des systèmes et des communautés en promouvant un environnement plus propice à l'adaptation aux effets des changements climatiques en tenant compte des enfants, notamment en influençant les politiques, les budgets et la gouvernance dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.

i) Renforcer les cadres de participation des enfants existant au sein du Gouvernement afin de donner aux enfants et aux adolescent·es les moyens de participer de manière significative à l'élaboration des politiques, à la budgétisation et à la fourniture des services qui ont une incidence sur leur vie.

### **Investir dans l'enfance**

19. Cette composante du programme est principalement alignée sur la deuxième réalisation du PCNUDD, qui porte sur des capacités accrues et l'égalité des chances. Il s'agit de garantir que les investissements publics et privés existants en faveur des enfants sont utilisés de manière plus efficace et efficiente. Ce volet vise également à cerner les domaines dans lesquels les investissements sont insuffisants et à plaider pour des investissements plus stratégiques en faveur des enfants. Pour ce faire, l'UNICEF soutiendra activement le Ministère du développement social dans l'élaboration et le suivi du Plan d'action national pour les enfants, utilisera les plans sectoriels approuvés pour demander des comptes au Gouvernement et à ses partenaires, et veillera à ce que les rapports de l'État partie soient soumis en temps voulu aux organes de surveillance de l'application des traités relatifs aux droits humains. L'UNICEF renforcera également les capacités des institutions gouvernementales, des partenaires du secteur privé et des parties prenantes de la société civile à mobiliser et à gérer les ressources publiques et privées en faveur des enfants, notamment en utilisant des mécanismes de financement novateurs.

20. L'UNICEF consolidera aussi la base de données probantes utilisée pour le ciblage de l'aide sociale, en mettant à jour l'analyse du chevauchement des privations multiples et en institutionnalisant davantage la mesure de la pauvreté monétaire et multidimensionnelle des enfants. En collaboration avec ses partenaires, l'UNICEF soutiendra par ailleurs l'expansion de l'aide sociale, y compris les services « Cash Plus », afin d'intégrer dans les principaux secteurs sociaux une protection sociale qui

tienne compte des handicaps, qui réagisse aux chocs et qui s'adapte en conséquence. De plus, le programme vise à améliorer la participation des enfants et des adolescent·es à l'élaboration des politiques et des budgets, à renforcer les connaissances en matière de finances publiques et à soutenir les initiatives menées par les jeunes, notamment par l'intermédiaire du partenariat « Génération sans limites ».

### **Survie des enfants et bien-être des adolescent·es**

21. Cette composante du programme vise à garantir que les mères, les enfants et les adolescent·es les plus défavorisé·es bénéficient d'un meilleur accès à des soins de santé primaires et à des services de nutrition de qualité, équitables et adaptés à leur âge, ce qui correspond principalement à la deuxième réalisation du PCNUDD. L'UNICEF s'appuiera sur les données et les ressources des secteurs public et privé pour combler les lacunes en matière d'équité et influencer les politiques, les plans et les approches programmatiques novatrices. Plus précisément, le programme aidera le Ministère de la santé à améliorer la qualité des soins dans les établissements, à étendre les services de détection précoce et de dépistage des enfants souffrant de retards de développement et de handicaps, et à améliorer la fourniture de services de vaccination, de prévention et de traitement du VIH, de nutrition et de santé environnementale par le biais des soins de santé primaires et des systèmes de santé communautaires. L'UNICEF encouragera également le renforcement de la planification, du financement, des prévisions et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Le programme renforcera en outre la collecte, la gestion et l'utilisation stratégique de données ventilées pour la programmation grâce à des systèmes d'information plus robustes et intégrés, tout en renforçant les capacités des agents de santé communautaires en matière de prévention des pandémies, de préparation à ces dernières et d'intervention.

22. Ce volet du programme vise également à renforcer les capacités du Gouvernement à organiser, coordonner et mettre en œuvre des interventions nutritionnelles prioritaires pour lutter contre toutes les formes de malnutrition en renforçant les cinq systèmes clés : alimentation, santé, eau et assainissement, éducation, et protection sociale. Ensemble, ces systèmes peuvent favoriser l'accès à des régimes alimentaires nutritifs, à des services nutritionnels essentiels et à des pratiques de soins positives qui soutiennent la croissance et le développement des enfants, des adolescent·es et des mères. Le programme renforcera les politiques budgétaires, les cadres réglementaires et les normes qui protègent les enfants contre les aliments malsains ; il encouragera la création d'environnements alimentaires sains pour les enfants là où ils vivent, apprennent, mangent, jouent et se rencontrent ; et il améliorera l'alimentation et les modes d'alimentation des enfants. L'UNICEF produira également des données probantes pour améliorer les systèmes de nutrition et de protection sociale, en luttant contre la pauvreté alimentaire des enfants.

23. L'UNICEF vise par ailleurs à garantir que le Gouvernement dispose des données probantes, des capacités techniques et des partenariats nécessaires pour améliorer l'accès, la qualité et la confiance dans les services répondant aux besoins des adolescent·es en matière de santé mentale, de nutrition, de santé et de prévention du VIH, y compris pour les adolescent·es handicapé·es. Il renforcera les systèmes d'information qui permettent de suivre la santé et le bien-être des adolescent·es, produira et utilisera des données ventilées, améliorera les services répondant aux besoins des adolescent·es par le biais du programme intégré de santé scolaire et

déployera des solutions innovantes fondées sur la technologie à plus grande échelle, avec des partenaires publics et privés.

### **Éducation**

24. Cette composante du programme contribue à la deuxième réalisation du PCNUDD et répond aux recommandations formulées par le Comité des droits de l'enfant concernant l'affectation de ressources financières plus importantes en faveur de l'expansion de l'éducation de la petite enfance et en vue de renforcer la qualité, l'équité, la pertinence et le caractère inclusif de l'éducation pour l'ensemble des enfants et des adolescent·es, y compris celles et ceux en situation de handicap ou affecté·es par des catastrophes et d'autres chocs.

25. Il s'attachera à garantir que chaque enfant âgé de 0 à 9 ans acquière des compétences fondamentales globales grâce à un apprentissage précoce de qualité et ludique, jetant ainsi les bases de meilleurs résultats en matière d'éducation et d'une réduction du décrochage scolaire. Il donnera la priorité à l'alphabétisation et à la numératie dès la naissance et jusqu'à l'âge de 5 ans, ainsi qu'aux pédagogies axées sur l'apprentissage par le jeu, afin d'améliorer la préparation à l'école. L'UNICEF aidera le Ministère de l'éducation de base à mieux intégrer les programmes d'apprentissage précoce dans le système d'éducation formelle sur la base de données probantes, à former et à soutenir le personnel chargé de l'apprentissage précoce, à faire des parents des partenaires actifs et actives et à favoriser une meilleure intégration des enfants handicapé·es.

26. L'UNICEF se concentrera sur deux piliers centraux pour améliorer la transition entre la période d'apprentissage et celle dévolue à l'acquisition d'un revenu : i) l'alphabétisation et la numératie fondamentales fondées sur des données probantes, et ii) la promotion des compétences du XXI<sup>e</sup> siècle. L'UNICEF aidera le Ministère de l'éducation de base à lutter contre la pauvreté de l'apprentissage, à mettre en œuvre la stratégie de maîtrise de la lecture pour 2023-2030, à améliorer la mesure de l'apprentissage, la gestion des données et l'utilisation stratégique, et à soutenir la transposition à plus grande échelle des modèles réussis fondés sur des données probantes. Il renforcera également la pertinence des programmes d'études pour les sciences, la technologie, l'ingénierie, les arts, les mathématiques et l'innovation, développera le codage, la robotique et les compétences numériques, et intégrera à la fois la promotion et la mesure des compétences transférables et du leadership afin de préparer les enfants et les adolescent·es, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des salles de classe, à l'enseignement supérieur, au quotidien et sur le marché du travail.

### **Protection de l'enfance**

27. Cette composante du programme contribue à la quatrième réalisation du PCNUDD (une société sûre et favorable). Elle s'inscrit dans la volonté d'éradication de toutes les formes de violence contre les enfants, notamment en s'attaquant aux causes profondes telles que les normes sociales et les normes de genre. En premier lieu, l'UNICEF travaillera avec divers acteurs des droits de l'enfant afin de mobiliser et de tirer parti de l'influence politique et des ressources disponibles pour lutter contre la violence contre les enfants, en veillant à ce que la question soit érigée au rang des priorités dans les plans et budgets intergouvernementaux. Deuxièmement, l'UNICEF soutiendra le renforcement des capacités des professionnel·les des services sociaux, des éducateurs, des éducatrices et du personnel apparenté aux niveaux du pays et des districts, afin de lutter contre la violence. Il s'agit notamment de collaborer stratégiquement avec les entreprises technologiques, les institutions nationales et la

société civile pour promouvoir la sécurité en ligne. L'UNICEF aidera également Statistics South Africa et divers services gouvernementaux à intégrer les indicateurs de protection de l'enfance, y compris l'identification des enfants handicapés, dans les systèmes de données de routine et communautaires afin de renforcer le suivi et les interventions.

28. Enfin, l'UNICEF renforcera les capacités du Ministère du développement social à convoquer un organe de coordination multisectoriel pour le soutien à la parentalité et le renforcement de la famille, en tirant parti des financements publics et privés en faveur de programmes de parentalité plus cohérents, consolidés et universels. L'organisation contribuera à définir un cadre multisectoriel de renforcement de la main-d'œuvre, à mettre en œuvre des programmes fondés sur des données probantes pour prévenir la violence au sein des ménages, à améliorer la prise en charge familiale, à étendre les programmes communautaires de prévention et d'intervention précoce, et à aider le Ministère de l'intérieur à améliorer les capacités du personnel et à rationaliser les politiques et les procédures d'enregistrement tardif des naissances. Ces changements seront rendus possibles grâce à une participation plus significative des enfants au sein des cadres d'action publique et de plaidoyer.

### **Efficacité du programme**

29. Ce volet sera mis en œuvre grâce à une planification, un suivi et une évaluation axés sur les résultats, à des communications stratégiques et à la coordination des stratégies prioritaires, notamment la mobilisation communautaire, le changement social, la modification des comportements et l'innovation. La coordination du programme sera redynamisée par le biais d'approches multisectorielles, de l'intersectionnalité, du ciblage géographique et d'un meilleur alignement sur le PCNUDD.

### **Tableau récapitulatif du budget**

<i>Composante de programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources*</i>	<i>Total</i>
Investir dans l'enfance	2 298	1 388	3 686
Survie des enfants et bien-être des adolescents	651	13 480	14 131
Éducation	651	16 578	17 229
Protection de l'enfance	651	6 939	7 590
Efficacité du programme	2 249	3 045	5 294
<b>Total</b>	<b>6 500</b>	<b>41 430</b>	<b>47 930</b>

\* Selon les besoins, d'autres ressources de financement (d'urgence) pourraient être mobilisées par le biais de processus d'appels humanitaires.

### **Administration du programme et gestion des risques**

30. Le présent descriptif de programme de pays constitue le principal outil de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'atteinte des résultats et les ressources attribuées au programme. Les responsabilités des dirigeants aux

niveaux national, régional et du siège en ce qui concerne les programmes de pays sont inscrites dans le programme, les politiques et procédures opérationnelles de l'organisation. Le programme est mis en œuvre en collaboration avec le Gouvernement et à la demande des autorités gouvernementales compétentes par le biais de plans de travail pluriannuels. En tant que membre de l'équipe de pays des Nations Unies, l'UNICEF pilotera la mise en œuvre du PCNUDD, en prenant la tête de groupes de résultats clés tels que celui consacré à l'éducation, tout en apportant une contribution notable à d'autres groupes.

31. L'UNICEF intègre la réduction des risques de catastrophe et des approches adaptées aux changements climatiques dans sa programmation, dans le respect des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire. Le système des Nations Unies a mis en place plusieurs mesures ciblées pour faire face aux risques, conformément à sa stratégie opérationnelle. Par exemple, l'UNICEF utilise la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, renforce la responsabilité envers les populations touchées, met en œuvre des mesures de tolérance zéro pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels, et soutient les efforts visant à promouvoir une plus grande durabilité environnementale dans ses opérations.

## **Suivi et évaluation**

32. Le suivi du programme s'appuiera sur le cadre de résultats et d'allocation des ressources annexé au présent document. En tant que coprésident du groupe de travail sur le suivi et l'évaluation du PCNUDD, l'UNICEF encouragera la planification conjointe du travail, le suivi sur le terrain, l'utilisation d'UN-Info, l'examen des performances et les évaluations conjointes avec les entités des Nations Unies et le Gouvernement.

33. Le volet sur l'efficacité du programme coordonnera avec les Nations Unies, Statistics South Africa et divers services ministériels en vue du renforcement des systèmes de recensement, d'enquête et de données administratives, en améliorant la collecte et l'utilisation stratégique des données relatives aux enfants, ventilées par sexe, âge, situation en matière de handicap, lieu de résidence et autres facteurs déterminants. L'UNICEF s'appuiera sur son expertise internationale pour renforcer la fonction d'évaluation, la numérisation des systèmes de données et l'utilisation d'innovations pour améliorer la participation des enfants et des adolescent·es.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources

## Programme de coopération entre l'Afrique du Sud et l'UNICEF; mars 2026-décembre 2030

<b>Convention relative aux droits de l'enfant</b> : articles 4 à 7, 11 à 13, 16, 17, 24, 27 à 29, 39
<b>Priorités nationales</b> : Objectifs de développement durable correspondants : 1, 2, 3, 4, 10, 16 ; Plan national de développement
<b>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF</b> :
1. Réalisation 2 : Des capacités humaines accrues et une égalité des chances grâce à un meilleur accès aux compétences, à une éducation de qualité, à la santé et à des moyens de subsistance décentes
2. Réalisation 4 : Une société sûre, qui favorise la participation, l'éthique et les valeurs fondées sur les droits
<b>Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2026-2029</b> : 1 à 5

Réalisations du PCNUDD	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
2	1. D'ici à 2030, l'Afrique du Sud mobilise des investissements publics et privés plus adéquats, prévisibles et durables en faveur des enfants, qui sont déployés de manière plus efficace et efficiente conformément à un vaste pacte sociétal,	<p>1.1. Pourcentage d'enfants atteints par les programmes de transferts monétaires (programmes d'aide sociale)</p> <p>NR : 65,4 % NC : 68 %</p> <p>1.2. Pourcentage d'enfants vivant dans la pauvreté multidimensionnelle</p> <p>NR : 62,1 % NC : 50 %</p>	<p>Rapports statistiques de l'Agence sud-africaine de sécurité sociale</p> <p>Rapport de Statistics South Africa sur la pauvreté des enfants</p>	<p>1.1. Des partenariats stratégiques entre les secteurs public et privé sont établis et maintenus pour mobiliser, coordonner et gérer des ressources adéquates et prévisibles, y compris au moyen de mécanismes de financement novateurs.</p> <p>1.2. Les responsables sont mieux à même de concevoir et de mettre en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté</p>	<p>Gouvernement, Nations Unies, société civile et secteur privé</p> <p>Génération sans limites</p>	2 298	1 388	3 686

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	conduisant à une plus grande responsabilisation des détenteurs et détentrices d'obligations et à la réalisation accélérée et équitable des droits de l'enfant, en particulier pour les plus marginalisés.	1.3. Nombre de partenariats actifs axés sur les enfants et mis à profit pour contribuer à la mise en place de politiques adaptées aux enfants ou d'investissements stratégiques en faveur des enfants  NR : 0 NC : 5	Rapports de l'UNICEF	qui tiennent compte des besoins des enfants, grâce à des systèmes de protection sociale intégrés et fondés sur des données probantes.				
		Nombre de mécanismes institutionnalisés permettant aux enfants et aux jeunes d'influencer les politiques, les programmes et les processus décisionnels qui ont un impact sur leur vie et leur communauté  NR : 2 NC : 5	Rapports de l'UNICEF					
2	2. D'ici à 2030, les enfants, les mères et les adolescent·es les plus défavorisé·es d'Afrique du Sud	Nombre de districts affichant un taux de couverture d'au moins 80 % pour la première dose du vaccin contenant la	Système d'information sanitaire des districts (SISD)	2.1. Le Gouvernement dispose des données, des ressources et des connaissances techniques nécessaires pour réviser et mettre en œuvre les	Gouvernement, Nations Unies, milieu universitaire, société civile, organisations de	651	13 480	14 131

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	bénéficient d'un meilleur accès à des soins de santé primaires et à des services nutritionnels de qualité, y compris ceux fournis par les systèmes alimentaires renforcés qui intègrent pleinement des interventions visant à promouvoir la santé, la nutrition, la prévention et le traitement du VIH, les pratiques de soins attentifs et des comportements optimaux en matière de recours aux soins de santé.	<p>diphtérie, le tétanos et la coqueluche (DTP1) chez les enfants âgés de moins de 1 an</p> <p>NR : 23 districts avec une couverture DTC1 &gt; 80 % (2024)</p> <p>NC : 47 districts avec une couverture DTC1 &gt; 80 %</p>	SISD	<p>politiques du secteur de la santé et fournir des services de santé et de nutrition plus inclusifs, intégrés et de qualité, y compris par le biais des systèmes alimentaires, en particulier dans les communautés vulnérables, avant et pendant les crises de santé publique.</p> <p>2.2. Le Gouvernement a renforcé les capacités pour améliorer l'accès à l'ensemble intégré de services adaptés aux adolescent·es qui promeuvent la santé mentale, la nutrition et la santé, y compris la prévention du VIH, mais également pour en améliorer la qualité et la confiance qu'ils inspirent.</p>	jeunes, secteur privé			

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>Pourcentage d'établissements de santé mettant en œuvre une prophylaxie préexposition pour les femmes enceintes</p> <p>NR : 78 % NC : 100 %</p>	SISD					
		<p>Nombre d'enfants âgés de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë sévère et commençant à recevoir un traitement (avec le soutien ou non de l'UNICEF)</p> <p>NR : 13 500 (5 %) NC : 130 000 (45 %)</p>	SISD					
		<p>Nombre d'enfants et d'adolescentes d'âge scolaire bénéficiant d'un ensemble complet d'interventions et de politiques nutritionnelles (régimes, services et pratiques) pour la prévention de la surcharge pondérale et d'autres formes de malnutrition</p>	Rapports de l'UNICEF					

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		NR : 2 500 000 NC : 10 000 000						
2	3. À l'échéance 2030, les enfants et les adolescent·es scolarisé·es (du préprimaire au secondaire) auront accès à un apprentissage précoce et à une éducation de base de qualité et inclusifs qui leur permettent d'acquérir les connaissances et les compétences fondamentales adaptées au XXI <sup>e</sup> siècle et nécessaires au quotidien et dans le monde du travail.	Proportion d'enfants de 4 ans participant à des programmes d'apprentissage précoce qui sont « en bonne voie » pour leur âge en ce qui concerne l'alphabétisation émergente et la numératie émergente  NR : Alphabétisation émergente : 55 % Numératie émergente : 33 %  NC : Alphabétisation émergente : 65 % Numératie émergente : 45 %	Indice Thrive By Five	3.1. Le Gouvernement a renforcé sa capacité à garantir que les jeunes enfants bénéficient de possibilités d'apprentissage précoce de qualité et adaptées à leur âge, grâce à des principes pédagogiques fondés sur le jeu dans les programmes d'apprentissage précoce et à la maison, avec l'implication des parents et des personnes qui s'occupent des enfants.  3.2. Le Gouvernement dispose désormais de capacités accrues pour fournir un enseignement fondamental de qualité et une éducation axée sur les compétences, ouvrant ainsi des perspectives aux enfants et aux adolescents tout en les préparant à la vie à l'école et au-delà.	Gouvernement, Nations Unies, milieu universitaire, société civile	651	16 578	17 229
		Proportion d'enfants en quatrième année atteignant au moins un niveau minimum de compétence en i) lecture et écriture et ii) mathématiques et sciences, ventilés par sexe	Évaluations nationales et internationales (Systemics, Funda Uphumelele National Survey, Progress in International					

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>NR : i) 19 % (filles : 28 % ; garçons : 16 %) ii) 25 %; (filles : s.o ; garçons : s.o.)</p> <p>NC : i) 40 % (filles : 40 %; garçons : 40 %) ii) 40 % (filles : 40 % ; garçons : 40 %)</p>	Reading Literacy Study et Trends in International Mathematics and Science Study)					
		<p>Niveau d'institutionnalisation du renforcement de compétences globales en vue de soutenir l'apprentissage, l'autonomisation des individus, la durabilité environnementale, la citoyenneté active, la cohésion sociale ou la capacité d'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat</p> <p>NR : 1,5 NC : 3,5</p>	Données de l'UNICEF et du Ministère de l'éducation de base					
4	4. À l'horizon 2030, les enfants, les adolescent·es et les	Pourcentage d'apprenant·es ayant subi des châtements corporels à l'école	Enquête générale auprès des ménages	4.1. Les détenteurs et détentrices d'obligation disposent de meilleures capacités et ressources	Gouvernements, Nations Unies, société civile et	651	6 939	7 590

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	personnes s'occupant d'enfants les plus vulnérables d'Afrique du Sud auront un meilleur accès aux services et aux programmes qui préviennent et combattent toutes les formes de violence contre les enfants.	NR : 8 % NC : 5 %		pour prévenir et combattre la violence contre les enfants dans les écoles, les communautés et en ligne.  4.2. Le Gouvernement a renforcé sa capacité à financer, consolider et intensifier les efforts visant à lutter contre la violence au sein du foyer, avec un accès équitable à l'identité et aux soins.	entreprises technologiques			
Pourcentage d'enfants recevant une protection de remplacement formelle placés en familles d'accueil		Données administratives du Ministère du développement social						
Pourcentage d'établissements de santé bénéficiant d'une interopérabilité entre le système de santé et le système d'état civil facilitant l'enregistrement des naissances au point de prestation de services		Données administratives des Ministères de la santé et de l'intérieur						
		NR : 95 % NC : 98 %						
		NR : 34 % NC : 50 %						
1 à 5	5. Le programme de pays est coordonné et géré de manière efficace et efficiente afin d'obtenir des résultats pour les enfants	Pourcentage d'indicateurs relatifs à la gestion et au programme qui sont sur la bonne voie  NR : 90 % NC : 100 %	Rapports internes de l'UNICEF	5.1. Coordination du programme  5.2. Communication  5.3. Planification, suivi, établissement de rapports et évaluation	Nations Unies, médias, Association sud-africaine de suivi et d'évaluation	2 249	3 045	5 294

<i>Réalisations du PCNUDD</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
				5.4. Dialogue avec les familles et les communautés sur les normes sociales				
<b>Montant total des ressources</b>						<b>6 500</b>	<b>41 430</b>	<b>47 930</b>